

1 Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toute offre de location et à tout contrat de location de produits propres ou financés par leasing (chose louée) entre Jomos Protection Incendie SA (nous / notre / nos) et nos clients (vous / votre / vos).

Les CGV s'appliquent de manière exclusive. Vos conditions générales de vente contraires ou différentes ne s'appliquent que si nous les avons confirmées par écrit.

2 Offres et conclusion du contrat

Vos commandes et ordres deviennent contraignants avec notre confirmation écrite du contrat de location (contrat).

Jusqu'à la confirmation écrite de la commande, nos offres figurant dans des documents d'offre, des prospectus, des catalogues, des listes de prix et d'autres descriptifs produits et documents - également sous forme électronique - sont sans engagement.

3 Objet du contrat

En concluant ce contrat, nous nous engageons à vous remettre, pour la durée du bail, la chose louée.

La chose louée, accessoires compris, reste pendant toute la durée du bail la propriété totale et inaliénable de nous-mêmes ou du Credit Suisse (Suisse) SA. Vous ne devez apporter aucune modification à la chose louée. La chose louée ne peut être emportée à l'étranger sans notre accord écrit préalable.

Vous n'êtes pas autorisé à accorder à des tiers des droits sur la chose louée ou découlant du contrat de location; en particulier, la sous-location ou le prêt à un tiers de la chose louée sont interdits sans notre autorisation écrite expresse préalable.

4 Durée de location

La location prend effet à la livraison ou la réception par vous de la chose louée à l'endroit convenu et prend fin à la fin d'un mois calendaire - après la signature réciproque des documents et la restitution de la chose louée, accessoires compris, à notre siège social et au plus tôt à la fin de la durée de location minimale convenue.

5 Remise de la chose louée

Nous nous engageons à vous remettre la chose louée en parfait état de fonctionnement ainsi que tous les documents requis (manuel d'utilisation et d'entretien, etc.).

Les frais éventuels de remise relatifs à l'emballage, au transport, etc. sont à votre charge.

6 Montage

Si, en vertu d'un accord écrit, nous devons effectuer le montage / la mise en service des produits chez vous, tous les aspects juridiques relatifs au montage / à la mise en service sont régis par nos Conditions générales des contrats d'entreprise (jomos.ch/agb).

7 Restitution de la chose louée / responsabilité

La chose louée doit être restituée le dernier jour de la durée de location minimale, à l'endroit convenu et pendant nos heures de travail habituelles.

Vous devez restituer la chose louée ou la préparer pour son enlèvement en veillant à ce qu'elle soit en parfait état de fonctionnement et de propreté et en joignant tous les documents requis (manuels d'utilisation et d'entretien, etc.).

Les frais éventuels de restitution relatifs à l'emballage, au transport, etc. sont à votre charge.

Si la chose louée ne satisfait pas à ces exigences ou présente d'autres défauts, elle sera nettoyée ou remise en état à vos frais et vous serez responsable envers nous de tout autre dommage en résultant. Si vous avez perdu la chose louée et ne pouvez donc pas la restituer, vous serez tenu à nous verser un dédommagement à hauteur du prix de vente actuel de celle-ci.

Il est exclu de faire valoir un droit de rétention de votre part.

Nous pourrions à tout moment exiger de votre part une caution couvrant les risques de perte ou de détérioration de la chose louée.

8 Prix de location et conditions de paiement

Sauf stipulation contraire écrite, le prix de location s'entend net, taxe sur la valeur ajoutée (TVA) actuelle en vigueur en sus.

Sauf stipulation contraire écrite, le prix de location doit être versé chaque mois dans les quatorze (14) jours nets suivant la date de facturation. Le paiement doit être effectué en francs suisses. Passé ce délai de paiement, vous nous serez redevable, sans sommation, d'un intérêt moratoire annuel de 5 %.

Dans le cas où nous devrions adresser une sommation pour non-paiement d'une facture, nous aurons le droit de facturer des frais de sommation de CHF 30 par sommation.

Nous avons le droit de vous demander à tout moment le versement d'un acompte raisonnable du prix de location.

Toute compensation de créances de votre part à notre rencontre est exclue.

9 Frais accessoires

Tous les frais accessoires, comme les carburants ou les batteries, sont à votre charge.

10 Retard de paiement

Si vous êtes en retard de paiement de plus de 10 jours après sommation écrite, nous pouvons résilier le contrat sans préavis. A la première mise en demeure, vous devez nous restituer la chose louée ou permettre que nous procédions à son enlèvement.

11 Obligation de diligence et d'entretien

Vous êtes tenu d'utiliser et conserver la chose louée avec soin et suivre les conseils d'entretien et d'utilisation indiqués par son fabricant ou fournisseur. Vous devez veiller tout particulièrement à respecter les directives et dispositions légales relatives à l'utilisation de la chose louée.

Vous devez nous signaler immédiatement par écrit les défauts ou dommages qui surviennent. En cas d'omission, vous êtes responsable des dommages causés par l'absence de déclaration. Vous êtes tenu de nous accorder, à nous ou à nos mandataires, l'accès à la chose louée pendant les heures de travail et de fonctionnement habituelles.

De plus, vous vous engagez à n'employer que du personnel de service instruit par nos soins.

12 Assurance

Vous devez assurer la chose louée contre les risques d'effraction et de vol, et contre les risques de dommages liés à un incendie, des dégâts d'eau ou une catastrophe naturelle. La valeur d'assurance correspond au prix de vente actuel de la chose louée.

13 Limitation de responsabilité

Notre responsabilité en cas de négligence légère et relative au comportement d'auxiliaires ou de substituts est exclue dans la mesure permise par la loi. La responsabilité pour faute intentionnelle et négligence grave, de même que pour atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé par faute grave, reste inchangée. Il en va de même quant à la responsabilité découlant de la loi sur la responsabilité du fait des produits.

Vous n'avez pas droit au remplacement de la chose louée si celle-ci est en réparation, a été volée ou est constamment non opérationnelle. Le prix de location sera dû jusqu'à la fin de la durée de location minimale.

14 Force majeure

Nous nous réservons le droit de retarder la remise de la chose louée ou de résilier le contrat en cas de force majeure tels qu'une

décision administrative, une guerre, un attentat terroriste, une épidémie, une pandémie, une grève, un problème chez un fournisseur, un blocage d'une livraison, une inondation, un incendie ou une pénurie de matières premières.

Si la remise de la chose louée n'est pas possible pour cas de force majeure, nous l'entreposerons à vos frais et risques. Cet entreposage vaudra satisfaction de notre obligation de prestation.

15 Protection des données

Vous nous autorisez expressément à utiliser vos données, y compris vos données personnelles, saisies dans le cadre de nos relations d'affaires, pour le traitement des commandes, la gestion des contrats, le traitement des dommages, un suivi et un conseil complets, ainsi que pour des analyses statistiques et la satisfaction d'obligations légales. Ces données sont utilisées uniquement pendant la durée requise au regard de la finalité de l'utilisation. Elles seront toutes effacées dès que ces finalités seront accomplies.

Nous avons le droit de communiquer vos données à d'autres sociétés du groupe JOMOS et au personnel auquel il sera fait appel en Suisse pour le traitement des commandes.

Nous traitons vos données en vertu des art. 4 et 6 de la Loi fédérale sur la protection des données.

Vous avez à tout moment le droit d'obtenir gratuitement des renseignements sur vos données personnelles faisant l'objet d'un traitement, corriger ces données si nécessaire, limiter ou interdire leur utilisation ultérieure, retirer votre consentement au traitement de celles-ci, de révoquer votre consentement à la poursuite du traitement des données et obtenir leur effacement si elles ne font pas l'objet d'une obligation légale de conservation et si elles ne sont pas nécessaires à l'exécution du contrat. En cas de modification des données de contact ou de facturation en cours de relation contractuelle, vous êtes responsable de leur mise à jour en temps utile auprès de nous.

Concernant le traitement des données, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : info@jomos.ch.

16 Confidentialité

Vous vous engagez à ne pas divulguer les secrets d'affaires, les informations et documents confidentiels que vous avez reçus de notre part et à ne les utiliser qu'aux fins de l'exécution du contrat. Vous vous engagez également à imposer cette obligation de confidentialité à vos salariés et à vos auxiliaires. Cette obligation de confidentialité demeure en vigueur même après expiration du contrat conclu entre vous et nous.

17 Résiliation anticipée

Nous pouvons résilier sans préavis le contrat conclu avec vous si :

- a. Vous êtes en retard de paiement (cf. ch. 10) ;
- b. Une procédure de faillite ou de concordat est engagée à votre encontre ou si vous devenez insolvable ;
- c. Vous utilisez la chose louée ou une partie de celle-ci de manière non conforme à son usage destiné, vous le sous-louez ou le transférez à l'étranger sans notre accord écrit préalable ;
- d. Vous ne respectez pas votre devoir de diligence et d'entretien selon le chiffre 11.
- e. Vous n'avez pas satisfait à vos autres obligations contractuelles figurant aux présentes CGV ou à d'autres accords conclus entre nous et vous, et que vous n'avez pas, dans les quatorze (14) jours suivant notre sommation écrite, rétabli une situation conforme au contrat.

18 Modifications du contrat

Pour être valables, les modifications et ajouts apportés au contrat (y compris à cette disposition) doivent être formulés par écrit.

19 Notifications

Toute notification de votre part qui nous est destinée doit nous être adressée par courrier postal ou e-mail, comme précisé dans le contrat concerné ou indiqué ultérieurement.

Par forme écrite, on entend aussi bien les notifications par lettre que par e-mail.

20 Droit applicable et for

Les présentes CGV et tout autre accord conclu entre vous et nous, quant à la location et au prix de location de la chose louée, sont régis par le droit suisse, à l'exclusion des règles de conflit de lois applicables.

En cas de litige lié à la location et au prix de location de la chose louée, le for est notre siège social, situé à ce jour à Balsthal. Nous nous réservons toutefois le droit d'intenter une action au tribunal de votre domicile.